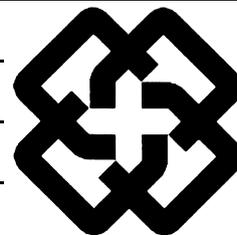


EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica



Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern

www.edk.ch - www.cdip.ch - www.ides.ch

## **Projet « Développement coordonné du cycle élémentaire » : Approbation et détermination de la poursuite du projet**

### **Le Secrétaire général de la CDIP communique :**

1. La CDIP a adopté le 31 août 2000 les « Premières recommandations relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse ». Les recommandations consistaient avant tout en un appel lancé aux cantons et aux régions à poursuivre la réalisation de projets pilotes sur le sujet « cycle élémentaire ». L'adhésion de la CDIP au concept de « cycle élémentaire » n'était pas liée à l'approbation des recommandations.
2. Dans l'intervalle, quelques cantons dont tout particulièrement la CDIP-Est ont entamé des travaux préparatoires de planification de projets pilotes (voir chapitre 5 du rapport intermédiaire de la CODICRE du 20 décembre 2001).
3. La CDIP a élaboré un modèle du « cycle élémentaire », présenté dans le dossier CDIP 48. Certaines approches (modèles), présentant des déviations plus ou moins marquées par rapport au modèle de la CDIP, sont également examinées (voir chapitre 4 du rapport intermédiaire de la CODICRE du 20 décembre 2001).
4. Au printemps 2001, le Secrétariat de la CDIP a invité la CODICRE, en sa qualité de conférence spécialisée, à élaborer un projet d'action afin de garantir le développement, coordonné au niveau national, du « cycle élémentaire ». Le document porte la date du 20 décembre 2001, le chapitre 3 du rapport intermédiaire en expose la réalisation. Il en ressort clairement que si le Comité devait accepter les postulats du projet, ce dernier comprendrait trois phases (voir chapitre 1 du rapport intermédiaire). Le rapport intermédiaire se réfère à la mise en œuvre de la phase 1.

### **Le Comité de la CDIP arrête :**

1. Il prend acte de façon positive du rapport intermédiaire du groupe de projet CODICRE du 20 décembre 2001.
2. Le rapport et les propositions (page 9) seront transmis aux régions CDIP pour avis. La procédure de consultation se terminera fin mai 2002.

Berne, le 24 janvier 2002

CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS  
CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Au nom du Comité:

Hans Ambühl, Secrétaire général

Annexe :

- rapport intermédiaire du groupe de projet CODICRE du 20 décembre 2001 (f)

Transmission à:

- Régions CIIP, CDIP-Est, Réseau régional de coopération éducationnelle de Suisse centrale (BKZ), CDIP-Nord-ouest
- Président CODICRE
- Membres du groupe de projet
- Membres CFG
- Secrétariat de la CDIP

Envoi: 14 mars 2002

266.3/01 Kr/ml/ms

# Projet CODICRE «Développement coordonné du cycle élémentaire»

## Rapport intermédiaire à l'intention de la CDIP

### 1. Mandat

En juillet 2001, le Secrétariat général de la CDIP a approuvé la description de projet de la CODICRE-CH portant sur le « Développement coordonné du cycle élémentaire ». La CODICRE-CH y propose la mise en place d'un groupe de projet composé de représentants des trois régions germanophones de la CDIP, de la Suisse romande et du Tessin (groupe de projet: Willi Stadelmann, Direction du groupe de projet, Réseau régional de coopération éducative de Suisse centrale; Silvia Grossenbacher, Secrétariat groupe de projet, CSRE; Maria Luisa Delcò, Tessin; Marlyse Merazzi, IRDP; Walter Weibel, CDIP-Nord-ouest; Brigitte Wiederkehr, CDIP-Est). Le travail du groupe de projet devrait se dérouler en trois phases, comme il en ressort des extraits de la description de projet présentés ci-dessous:

#### **Phase I:**

- Examiner des modèles existants et les comparer avec les projets des cantons et des régions. Evaluer des expériences internationales (Pays-Bas).
- Dégager les points-clés communs, susceptibles de réunir le consensus pédagogique et politique nécessaire à la réalisation du « cycle élémentaire ».
- Dégager les éléments pédagogiques et politiques qui entravent la formation d'un consensus. Déterminer les hypothèses qui devraient être testées sur le terrain (expériences scolaires).

Suite à l'**audition** le 22.11.2001 à la CODICRE-CH, réunissant entre autres les associations du corps enseignant, un **Rapport intermédiaire assorti de propositions** est transmis à la CDIP.

#### **Phase II:**

- Elaborer un concept d'expérience: quelles sont les expériences scolaires à réaliser? Comment les coordonner au niveau suisse et comment les répartir entre les différentes régions? Comment les réaliser? Qui réalise, accompagne et évalue les expériences scolaires?
- En même temps, clarifier les questions stratégiques (par exemple, l'impact possible du « cycle élémentaire » sur l'ensemble du système éducatif ou la manière d'organiser le passage dans les degrés supérieurs ou encore les questions qui pourraient se poser en vue du concordat scolaire).

**Rapport intermédiaire** transmis à la CDIP.

#### **Phase III:**

- Elaborer des modèles susceptibles de réunir un consensus en tenant compte des résultats des expériences scolaires.

**Rapport intermédiaire assorti de propositions** transmis à la CDIP.

Toujours dans ce mandat, il s'ajoute l'examen des synergies possibles et de la répartition des tâches entre les acteurs participant au projet « cycle élémentaire » (la CDIP

au niveau national, les conférences régionales au niveau régional, les départements de l'instruction publique/les centres au niveau cantonal).

Le présent rapport intermédiaire porte sur la 1<sup>ère</sup> phase du projet.

## 2. Situation initiale

Il y a longtemps que la CDIP et ses organes se penchent sur la formation et l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse; pour preuve, il suffit de consulter les documents suivants: (CDIP 1985; 1987a); 1987b); CDIP/Dossier 25, 1993; CDIP/Dossier 29, 1994; CDIP/Dossier 48, 1997; CDIP/Dossier 57, 1999). Le document décisif pour le travail du groupe de projet est le Dossier 48 (B) « La formation et l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse ». Le concept d'un « cycle élémentaire <sup>1</sup> » a été intégré dans les recommandations de la CDIP du 31 août 2000, intitulées « Premières recommandations relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse ». Dans son préambule aux recommandations, la CDIP évoque « les profondes mutations auxquelles notre société est confrontée » et « les nouvelles connaissances en matière de pédagogie », qui doivent avoir une incidence sur le développement des objectifs et des structures du système éducatif. En un mot comme en cent, il s'agit des phénomènes suivants:

- *mutations sociales*: changements dans la structure familiale (davantage de familles monoparentales, d'enfants uniques, d'enfants vivant la rupture de la relation entre leurs parents), nouvelle acception du rôle de la femme et accroissement du nombre de mères exerçant une activité professionnelle; mobilité renforcée et hétérogénéité sociale; accentuation des différences sociales;
- *problématique de la politique de l'éducation*: entrée tardive à l'école obligatoire en Suisse (par rapport aux autres pays); lutte des écoles enfantines pour la reconnaissance dans le système de l'instruction publique;
- *problématique pédagogique*: différences dans le développement (de plus en plus d'enfants rentrent à l'école obligatoire avant ou après l'âge fixé); confrontation avec des classes hétérogènes (développement, origine sociale, langue, sexe, aptitudes); garantie de la continuité pédagogique entre l'école enfantine et l'école primaire.

Le « cycle élémentaire » pourrait représenter une solution à ces divers problèmes. La présentation du projet dans le Dossier 48 de la CDIP permet d'en dégager les points forts suivants:

- continuité pédagogique: au cours des quatre premières années de l'instruction publique, les enfants sont encadrés par des équipes stables dans le même cycle;
- passerelles flexibles: l'entrée à l'école primaire peut se faire deux fois par an et la période de fréquentation du « cycle élémentaire » est adaptée aux besoins individuels de chaque enfant;
- individualisation: les enfants peuvent suivre leur rythme et leur voie propres d'apprentissage, leurs intérêts; ils bénéficient d'un suivi adapté à leurs besoins;

---

<sup>1</sup> Le concept « cycle élémentaire » utilisé dans ce rapport se réfère toujours au modèle décrit dans le Dossier CDIP 48 (-2/+2). La notion de « cycle de base » se réfère au projet zurichois de réforme (-2/+1)

- sociabilisation: les groupes orientés vers divers centres d'intérêts et composés d'enfants d'âges différents offrent des possibilités multiples d'apprentissage des compétences sociales;
- intégration: les redoublements d'années à l'école infantine et l'insertion dans des classes préparatoires à la scolarisation ou spéciales peuvent être évités par un soutien intégratif de pédagogie spéciale destiné aux enfants ayant des besoins particuliers;
- encouragement précoce: les enfants ayant des besoins particuliers (retard dans le développement, enfants surdoués, enfants allophones) peuvent bénéficier d'un soutien ciblé grâce à l'entrée précoce dans le système éducatif;
- passerelles viables entre le foyer des enfants et leur école: une collaboration étroite et le lien créé entre le « cycle élémentaire » et les offres de soutien sur place permettraient une relation forte entre les différents milieux où évoluent les enfants.

### **3. Procédure suivie par le groupe de projet**

Entre juillet et décembre 2001, le groupe de projet s'est réuni à trois reprises. Ses membres ont réuni les derniers développements dans les cantons en suivant une grille élaborée en commun (voir annexe). Ensuite, le groupe de projet a mis au point les éléments essentiels communs pour les projets pilotes dans les écoles, et compilé les questions ouvertes en la matière pour les soumettre à l'assemblée plénière de la CODICRE-CH du 22 novembre 2001. Le groupe de projet a examiné et toiletté le présent rapport intermédiaire transmis à la CDIP.

### **4. Divers modèles de scolarisation des enfants de quatre à huit ans, avec leurs avantages et leurs inconvénients**

Nous l'avons dit plus haut, le « cycle élémentaire » pourrait constituer la bonne réponse aux mutations sociales et aux défis actuels dans la politique de l'éducation et dans la pédagogie. Mais il existe encore d'autres réponses possibles, présentées de façon synthétique ci-dessous:

- (1) Ecoles enfantines d'une durée de deux ans destinées à tous les enfants (cette possibilité n'est pas encore offerte dans tous les cantons)
- (2) Obligation de fréquenter l'école infantine pendant un ou deux ans
- (3) Baisse de l'âge d'entrée à l'école (et par conséquent aussi, à l'école infantine) tout en gardant les mêmes structures
- (4) Rapprochement pédagogique et institutionnel de l'école infantine et de l'école primaire (ce sont des pratiques en cours dans de nombreux cantons et qui se manifestent sous forme d'une coopération en matière de passage, sous forme d'années communes de formation élémentaire et/ou d'une formation continue commune des enseignants dans les deux degrés, ou encore sous forme de projets pédagogiques communs; au niveau institutionnel, cela se fait par exemple en plaçant les écoles enfantines sous la responsabilité cantonale; au niveau du contenu, on pourrait évoquer des programmes d'études intégrés.)

- (5) Modèle tessinois (entrée à l'école enfantine à 3 ans, durée 3 ans, entrée à l'école obligatoire à 6 ans; l'école enfantine n'est pas obligatoire mais faisant partie intégrante du système scolaire du point de vue institutionnel, elle est gérée par la même administration que l'école primaire; l'école enfantine et l'école primaire sont placées sous la même direction scolaire; l'accompagnement pédagogique spécialisé est assuré par le *sostegno pedagogico* aux enfants entre 3 et 11 ans; formation élémentaire commune du corps enseignant avant la spécialisation pour le degré)
- (6) Modèle genevois (réunion de l'école enfantine et de l'école primaire sous le chapeau de la division élémentaire et organisation en cycles de  $-2/+2$  et  $+3/+6$ ; entrée à l'école enfantine [facultative] à 4 ans et à l'école primaire à 6 ans; les objectifs d'apprentissage sont définis pour l'ensemble du « cycle élémentaire », il n'y a pas de notes et de redoublements.)
- (7) « Cycle de base » (Grundstufe) (modèle de la réforme zurichoise; il comprend ce qui était avant les écoles enfantines d'une durée de 2 ans et la 1<sup>ère</sup> année de l'école primaire; durée de 3 ans avec une durée de fréquentation pouvant aller de 2 à 4 ans; classes hétérogènes en matière d'âge, soutien intégratif en pédagogie spécialisée, différenciation interne de l'enseignement; 150 pour cents de postes pour les enseignants en enseignement d'équipe, le « team teaching »).
- (8) « Cycle élémentaire » (Basisstufe) (entrée [obligatoire] à l'école à 4 ans ou un semestre plus tôt ou plus tard; durée de 4 ans avec une durée de fréquentation entre 3 et 5 ans; passage possible deux fois par an à l'école primaire; soutien intégratif en pédagogie spécialisée, différenciation interne de l'enseignement; 150 pour cents de postes pour les enseignants en enseignement d'équipe).

Les six premiers modèles tiennent compte de l'évolution sociale et couvrent une partie des besoins pédagogiques, s'ils bénéficient des conditions-cadres institutionnelles (au moins 2 ans d'école enfantine, structure à horaire continu ou d'accueil de jour, intégration du soutien pédagogique spécialisé) et d'un ancrage institutionnel (proximité de l'école). Mais il y a un inconvénient: le passage abrupt de l'école enfantine à l'école primaire n'est qu'amorti et le problème d'une sélection précoce persiste (à l'exception des modèles tessinois et genevois). Par contre, ces modèles présentent l'avantage de ne pas entraîner trop de conséquences structurelles.

Le groupe de projet considère que le « cycle de base » (Grundstufe) ( $-2/+1$ ) et le « cycle élémentaire » (Basisstufe) ( $-2/+2$ ) sont les mieux à même de tenir compte de façon flexible des mutations de la société, de la problématique de la politique de l'éducation et des nouvelles connaissances pédagogiques. En suivant des voies innovantes en pédagogie et en méthodologie didactique, elles sont en porte à faux avec les structures existantes.

## 5. Perspective de développement dans la scolarisation des enfants de quatre à huit ans

### 5.1 Niveau du développement dans les régions et dans les cantons

Dans la CDIP-Est, on prépare des expériences scolaires communes en matière de formation et d'éducation des enfants de quatre à huit ans à partir de 2003. Les deux modèles qui devraient être testés sont le « cycle de base » (Grundstufe) et le « cycle élémentaire » (Basisstufe) qui se distinguent avant tout par la durée et le moment du passage dans la 2<sup>ème</sup>, respectivement la 3<sup>ème</sup> année primaire. Il peut y avoir des variations dans les modèles, en fonction des conditions-cadres cantonales: effectifs et composition des classes, lieu, composition du corps enseignant, offre en pédagogie spécialisée. Pour passer à la réalisation de projets pilotes scolaires communs, la structure du projet réunit en une commission du projet les responsables cantonaux et/ou personnes à contacter et prévoit une direction du projet qui garantit la liaison avec les organes de la CDIP-Est et assure les tâches suivantes:

- concrétiser le cadre de développement du projet
- garantir le suivi des expériences scolaires (sur la base d'accords)
- information et coordination (réunions, matériel informatif, bulletins d'information, présence sur internet, formation continue)
- élaboration de bases pédagogiques (sélection des points-clé, par exemple dans l'éventail suivant: travail en équipe, plan d'études cadre et matériel didactique, didactique, critères de changement de degré, apprentissage dans des groupes hétérogènes)
- organiser une évaluation externe permettant de comparer les systèmes entre eux et d'optimiser les conditions-cadres du contenu et de la structure des modèles.

Il n'y a pas encore de structure commune de projet au sein du Réseau régional de coopération éducative de Suisse centrale (BKZ). Seul le canton de Nidwald prépare un projet pilote scolaire. Le canton de Schwyz participe en qualité d'observateur à la structure du projet CDIP-Est.<sup>2</sup>

Il y a diverses perspectives de développement à la **CDIP-Nord-Ouest**. Pour sa part, le canton d'Argovie s'est associé à la structure du projet CDIP-Est et il prévoit des projets pilotes scolaires sur le « cycle de base » (Grundstufe) et le « cycle élémentaire » (Basisstufe). Dans le canton de Berne, divers groupes de travail se penchent sur la mise au point de mandats partiels de préparation du « cycle élémentaire ». Il en va de même pour le canton de Fribourg où un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner des étapes dans le sens du « cycle élémentaire ». A Bâle-Ville, dans un premier temps, les dispositions législatives devront être modifiées pour faciliter la perméabilité entre l'école enfantine et l'école primaire; un modèle d'école enfantine précoce avec structure à horaire continu fera l'objet d'une étude. Dans le canton de

---

<sup>2</sup> Dans le cadre des études post-universitaires destinées aux enseignants des hautes écoles pédagogiques, études qui sont le résultat de la collaboration entre CDIP-Est et Réseau régional de coopération éducative de Suisse centrale, un cours de spécialisation « Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans », qui garantira la formation des formateurs, est organisé.

Bâle-Campagne, on procède à des clarifications allant dans le sens d'un éventuel projet pilote scolaire.

La **CIIP** connaît également des évolutions dans différentes directions. Le modèle genevois est assez proche du « cycle élémentaire », le modèle tessinois transpose également des éléments des principes esquissés dans le modèle du « cycle élémentaire ». A Neuchâtel, le Grand Conseil a créé au printemps 2001 les bases législatives pour une école enfantine sur deux ans. Il y aura une étude des adaptations éventuelles des structures, lorsque l'école enfantine aura été introduite. Dans le canton du Valais, une nouvelle loi qui prévoyait des « cycles » a été rejetée par le peuple. D'une manière générale, la CIIP est plus réservée que la Suisse alémanique face au « cycle élémentaire ».

Au niveau concret, il y a des expériences scolaires en cours dans les cantons de Zurich et de Berne pour le « cycle élémentaire » et le « cycle de base », sous la responsabilité d'organismes privés (Unterstrass, Muristalden).

## **5.2 Références communes dans les projets pilotes scolaires**

Les discussions dans le groupe de projet et dans la CODICRE-CH ont dégagé les points suivants:

*En vue des projets pilotes scolaires:*

- L'attitude dans les cantons est *positive* (il existe déjà quelques groupes de projet), ce qui est de bon augure pour un projet de développement commun et coordonné. Parallèlement, des *préoccupations* se font jour face aux modifications structurelles dans l'ensemble du système, induites par le « cycle élémentaire ». Ce sont notamment les organisations du corps enseignant du degré primaire qui expriment leurs préoccupations.
- Les *projets pilotes* doivent se faire sur une *base volontaire* (il y a un intérêt manifeste)
- Il faut que le *nombre* de projets pilotes soit tel qu'il permette d'en avoir une vision claire
- Pour chaque projet, il faut formuler des *idées pédagogiques directrices et des objectifs*
- Il faut tester plusieurs modèles
- Les projets pilotes doivent commencer avant la fin des premières vagues de formation pour le « cycle élémentaire » dans les hautes écoles pédagogiques: en d'autres termes, il faut soigneusement planifier et intégrer dans la phase de préparation la *formation continue* du corps enseignant pour les projets pilotes
- Les projets pilotes doivent fournir des *bases* de formation pour le « cycle élémentaire » dans les hautes écoles pédagogiques. Les développements dans les hautes écoles pédagogiques doivent être pris en compte dans les projets.
- Il y a encore beaucoup à faire pour informer l'opinion publique en matière de formation et d'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse. L'information doit également «démystifier» le « cycle élémentaire ». Cette démarche doit inclure toutes les solutions possibles, tous les efforts déployés pour rapprocher les

degrés et surtout toutes les personnes en relation avec la formation et la formation continue des enseignants.

En vue de la généralisation du système:

- Il faut tenir compte de la *lassitude* du corps enseignant *face aux réformes*.

### 5.3 Questions ouvertes

Il découle du travail réalisé par le groupe de projet, et des discussions au sein du CODICRE-CH que diverses questions ouvertes doivent être traitées soit pendant la phase de préparation soit au cours des expériences scolaires.

#### *Questions de fond*

Comment inclure d'autres modèles que ceux du « cycle élémentaire » ou du « cycle de base » dans le travail de développement en matière de formation et d'éducation des enfants de quatre à huit ans? Cette question mérite d'être élucidée surtout en vue des évaluations, afin de fournir de véritables bases de décision répondant à la revendication de la meilleure structuration possible de la formation et de l'éducation des enfants de quatre à huit ans.

*En vue des projets pilotes scolaires:*

- Faut-il *modifier les structures* ou suffit-il de disposer *d'enseignants avec un double diplôme* pour imposer une nouvelle attitude pédagogique?
- Comment le « cycle élémentaire » s'intègre-t-il dans *le système scolaire dans son ensemble* et comment poursuivre ou reprendre le principe du passage flexible et individualisé après la 2<sup>ème</sup> classe primaire?
- Comment éviter la « *surscolarisation* »? Quelle est la place à accorder aux rites, aux rythmes et au jeu dans le « cycle élémentaire »?
- Quelles sont les exigences en matière *d'architecture / d'espace* à remplir?
- Comment doit se présenter le *concept des projets*? Démarrer immédiatement avec des groupes d'âge mixtes et plusieurs enseignants en équipe (team teaching)? Ou passage progressif à ces formules?
- Quel est *l'impact* des *groupes d'apprentissage d'âge mixte* sur l'apprentissage et le développement des enfants?
- Quels sont les *effets* des différents modèles d'organisation / *structures temporelles* (structure à horaire continu, horaires blocs)
- Quels sont les *effets* des différentes formes de *l'intégration de la pédagogie spéciale* (principe du *sostegno pedagogico*; deuxième enseignant disposant d'une formation en pédagogie spécialisée)?

*En vue d'une généralisation du système:*

- *Salaires* du corps enseignant
- Début et durée de la *période d'école obligatoire* des enfants

- Réglementation de la *compétence* et de la répartition des coûts entre la commune et le canton qui sont les deux autorités responsables de l'école.

## **6. Possibilités de coordination nationale**

Les problèmes essentiels suivants se posent en cas d'un développement national coordonné de formation et d'éducation des enfants de quatre à huit ans:

- démarches différentes pour aboutir à une solution: le « cycle élémentaire » n'est qu'une parmi les nombreuses autres possibilités de répondre à ce défi.
- priorités différentes: pour la CIIP, le « cycle élémentaire » n'est pas une priorité dans la politique de l'éducation
- décalage temporel dans le développement: dans le domaine de la CDIP-Est le développement est déjà très avancé dans le sens de projets pilotes scolaires planifiés et coordonnés de commun accord tant pour le « cycle élémentaire » que pour le « cycle de base ».

Mais en même temps, certains sujets ne doivent pas trouver une solution exclusivement cantonale ou régionale mais doivent être résolus par la collaboration et avec l'élaboration de solutions communes (formules de formation continue pour les enseignants du « cycle élémentaire », plan d'études cadre, matériel didactique, etc.).

Ce sont des conditions qui bloquent toute démarche de coordination nationale n'incluant que le « cycle élémentaire » ou « cycle de base »; ces considérations ne permettent pas non plus de partir de rien lors de la planification d'installations de test communes. Cela oblige à faire un véritable « grand écart » et cette situation a inspiré le groupe de projet à esquisser les scénarios de développement coordonné ci-dessous:

### **Scénario « Garantie de l'information »**

La coordination nationale se limite à garantir l'information sur les évolutions courantes. C'est la CDIP qui devrait bénéficier de l'actualisation permanente des informations mais cela pourrait aussi aboutir à une information à plus grande échelle, destinée au grand public. Le groupe de projet pourrait être au cœur de ce scénario, mais il devrait être élargi à un autre canton de la CDIP Nord-Ouest (parce que le canton d'Argovie est associé à la CDIP-Est).

### **Scénario « Groupe national de coordination »**

Les directions de projet des structures régionales sont mises en réseau et elles sont complétées par les directeurs/directrices cantonaux de projet (venant des cantons qui lancent des projets pilotes mais dont la région n'aura pas de structure régionale de projet). Ce « groupe national de coordination » soutient le travail des directions de projet régionales et cantonales. Il élabore par exemple les bases du plan d'études cadre, de la didactique et de la méthodologie, de la formation continue du corps enseignant ou aussi les bases des conditions cadres nécessaires à des projets pilotes scolaires. Le « groupe national de coordination » veille à une bonne mise en

réseau des évaluations. Il s'agit là également d'inclure, outre le « cycle élémentaire » et le « cycle de base », d'autres démarches orientées vers la formation et l'éducation des enfants de quatre à huit ans. Le « groupe national de coordination » organise des conférences nationales sur des sujets choisis et veille à l'information de l'opinion publique (y compris la présence sur internet). Les questions stratégiques ne sont pas oubliées, telles l'impact possible du « cycle élémentaire » sur l'ensemble du système éducatif ou la manière d'organiser le passage dans les degrés suivants ou encore les questions qui pourraient se poser en vue du concordat scolaire, etc.

### **Scénario « Réseau cycle élémentaire »**

A l'instar des réseaux alimentés par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) à Aarau, il y aura un « réseau cycle élémentaire » comportant un/une représentant/e de tous les cantons (responsable de projet ou personne à contacter, y compris les projets pilotes scolaires privés). Le réseau organise des réunions régulières, forme des sous-groupes par exemple pour élaborer un plan d'études cadre ou pour développer du matériel didactique. Le réseau est présent sur internet et diffuse l'information au grand public. L'évaluation des projets pilotes / des expériences scolaires est planifiée dans le réseau, d'un commun accord.

## **7. Propositions**

En vue de la prochaine étape du projet « Développement coordonné du cycle élémentaire », le groupe de projet présente les propositions suivantes à la CDIP:

**Proposition 1:** Le groupe de projet de la CODICRE-CH demande à la CDIP d'appliquer le scénario « Groupe national de coordination ».

**Proposition 2:** De concert avec le groupe de projet de la CODICRE-CH, le Secrétariat général de la CDIP élaborera d'ici fin juin 2002 un mandat de réalisation du scénario « Groupe national de coordination » pendant la phase II allant de 2002 à 2008 (description du mandat, budget, calendrier).

**Proposition 3:** Le Secrétariat général de la CDIP informe les départements cantonaux de l'instruction publique et les directions de l'éducation du présent rapport intermédiaire et de la décision prise en réponse à ces propositions.

## **Annexe**

Synthèse élaborée à partir des documents provenant des quatre régions de la CDIP

Groupe de projet CODICRE « Développement coordonné du cycle élémentaire »,  
Lucerne, le 20.12.2001

266.3/01

**CODICRE-Projektgruppe «Koordinierte Entwicklung Basisstufe»: Synopse zu Unterlagen aus den vier EDK-Regionen**

	AI (Ost)	FL (Ost)	GL (Ost)	GR (Ost)	AR (Ost)
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	kein Projekt geplant. Interessiert an den zukünftigen Projektergebnissen aus dem geplanten Schulversuch der EDK-Ost	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost kein Projekt	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost kein Projekt	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost kein Projekt	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost kein Projekt
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Es werden beide Bezeichnungen Grundstufe/Basisstufe benützt	Es werden beide Bezeichnungen Grundstufe/Basisstufe differenziert benützt	Es wird mehrheitlich der Begriff der Basisstufe benützt Grundstufe bekannt	Basisstufe	Es wird mehrheitlich der Begriff der Basisstufe benützt Grundstufe bekannt
Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	gemäss Projektplan EDK-Ost	gemäss Projektplan EDK-Ost	gemäss Projektplan EDK-Ost	gemäss Projektplan EDK-Ost	gemäss Projektplan EDK-Ost
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	keine	keine	keine	Interpellation im GR Ende November 2001	keine
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	Abwartende Haltung	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost Ist an einem Projekt interessiert	beobachtet Entwicklung in anderen Kantonen	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost Ist an einem Projekt interessiert
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	KG-Organisation offen  LP-Organisationen kritisch vorsichtig	KG-Organisation offen  LP-Organisationen kritisch vorsichtig	KG – Organisationen unterschiedliche Meinungen (gespalten) US-Lp Organisationen stehen dem Projekt offen gegenüber	haben noch nicht Stellung bezogen	KG-Organisation offen  LP-Organisationen kritisch vorsichtig
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	keine	keine	keine	keine	keine
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Im Rahmen Projekt EDK-Ost	Im Rahmen Projekt EDK-Ost	Im Rahmen Projekt EDK-Ost	Im Rahmen Projekt EDK-Ost	Im Rahmen Projekt EDK-Ost
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten	Projekt Begabungsförderung / Heterogenität / Integration	Im Lehrplan ist der Kindergartenbereich integriert Gesetzliche Bestimmungen sind sehr frei	Kein direkter Zusammenhang		SchülerInnenbeurteilung / Lernzielkatalog 1. und 2. Klasse Integration
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>		Österreichische Ausbildung ist anerkannt		Siehe Zwischenbericht der AG Basisstufe EDK-Ost vom April 2001	

	<b>SG (Ost)</b>	<b>SH (Ost)</b>	<b>TG (Ost)</b>	<b>ZH (Ost)</b>
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Seit 1.8.01 Einsatz einer Projektgruppe Basisstufe Grundlage für den Auftrag: Vorprojekt	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost kein Projekt	Abwarten der Entscheide der EDK-Ost kein Projekt	Projekt Grundstufe im Rahmen der Volksschulreform
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	beide Begriffe in Anwendung Begriff Basisstufe wird eher als „Oberbegriff“ benützt.	beide Begriffe in Anwendung	Begriff Basisstufe	Grundstufe
Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Anlass Verbesserung der Situation beim Schuleintritt Integrative Haltung der Basisstufe gemäss Projektplan EDK-Ost	gemäss Projektplan EDK-Ost	gemäss Projektplan EDK-Ost	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flexibilisierung der institutionellen Angebote für 4-7jährige Kinder</li> <li>- Verbindung der beiden Kulturen von KG und Sch, von anregenden, freiwilligen Angeboten mit gezielter Förderung in allen Bereichen der Persönlichkeit</li> <li>- Integrative Haltung</li> <li>- Blockzeiten</li> <li>- Teamarbeit von 2 LP im Rahmen von 150 %</li> </ul>
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	keine	keine	keine	Anfrage: Einführung einer Basisstufe in der Volksschule; KR-Nr. 408/1998 (Bapst, Gerber)
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	initiierte Projektgruppe	Strategiepapier des ER keine Priorität für den Kanton Projekt nur in Zusammenarbeit mit der EDK-Ost	offen für Projekte in Zusammenarbeit mit der EDK-Ost Siehe Entwicklungsbericht vom September 2001	Projekt im Rahmen der Volksschulreform
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	KG-Organisationen eher offen LP Organisationen eher skeptisch, kritisch	KG-Organisationen eher offen LP Organisationen eher skeptisch, kritisch	KG – Organisationen und US-Organisationen stehen einem Projekt offen gegenüber	KG Organisationen für Grundstufe. Lehrerorganisationen dezidiert dagegen, diese unterstützen den KG+, d.h. die Kantonalisierung des KGs, Obligatorium des 2.Jahres und Aufhebung des Verbots, in die Kulturtechniken einzuführen
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Ja Ebene Kanton und in Zusammenarbeit mit der EDK-Ost			Zusammenarbeit mit dem privaten Pilotprojekt Grundstufe der Gesamtschule Unterstrass seit August 2000. Schulversuche im Kanton und im Rahmen der EDK-Ost geplant

Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Projekt EDK-Ost	Projekt EDK-Ost	Projekt EDK-Ost	Projekt EDK-Ost. Ausschreibung von Tagungen und Kursen auch interkantonal, informelle regelmässige Kontakte v.a. mit Bern und Baselland
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten				Im Rahmen der Volksschulreform: TaV, RESA, Quims
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Siehe Zwischenbericht der AG Basisstufe EDK-Ost vom April 2001	Siehe Zwischenbericht der AG Basisstufe EDK-Ost vom April 2001	Siehe Zwischenbericht der AG Basisstufe EDK-Ost vom April 2001	Siehe Zwischenbericht der AG Basisstufe EDK-Ost vom April 2001

	<b>LU (BKZ)</b>	<b>SZ (BKZ)</b>	<b>ZG (BKZ)</b>
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST; vor 2005 kein Projekt vorgesehen; bis 2005 Umsetzung des Volksschulbildungsgesetz; bis 2005 Einführung Kindergartenobligatorium und Vorverschiebung Schuleintritt, ab dann verbindliche Zusammenarbeit	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST; beobachtet EDK-Ost Projekt	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Basisstufe (-2/+2)	Basisstufe (-2/+2)	Basisstufe (-2/+2)
Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Gemäss Prospektivstudie der EDK Nr. 48 A	Keine	Gemäss Prospektivstudie der EDK Nr. 48 A
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	Keine	Keine	Keine
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	Reformstopp für die Primarschule bis 2005; Basisstufe ist ein Thema im Forum Volksschule 20XX (Vertreter aus Bildungsdepartement, Schulpflege, Schulleitung und Lehrerorganisation)	Bis 2003 keine Projekte; Steht im Erziehungsrat zur Diskussion; bereit bei Mandatierung vom Schulträger eine Arbeitsgruppe einzusetzen	Positive Einstellung gegenüber der Basisstufe; würde Pilotprojekte im Rahmen von Schulversuchen unterstützen; forciert kein kantoninternes Projekt; wünscht regionale Zusammenarbeit
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	KG-Organisation: 100% Zustimmung LP+KG-Organisationen: unterstützen v.a. Durchführung von Schulversuchen; begrüssen Kompetenzerhöhung der Kindergartenlehrpersonen	KG-Organisation: mehrheitlich positiv LP-Organisationen: grundsätzlich positiv eingestellt, Ängste vorhanden	KG – Organisation: mehrheitlich dafür UST: eher dagegen LP- Organisationen: Unterstützen das Anliegen der Basisstufe, sehen die Vorteile, nehmen Ängste der UST auf

Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Keine Basisstufenprojekte, dafür kleine Schritte in die richtige Richtung: Broschüre «Kindern an die Schule-Schule an die Kinder heranführen»; LWB: Weiter- bildungsangebote für KG und UST; KG-Lehrplan ab 2005 verbindlich Zusatzausbildung für KG auf UST	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST in den Gemeinden	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST in den Gemeinden
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Interkantonale KG-Konferenz in der Zentralschweiz er- möglicht Austausch	Mitglied der EDK-Ost; Inter- kantonale KG-Konferenz in der Zentralschweiz ermög- licht Austausch	Regional koordinierte Entwicklung und Zu- sammenarbeit erwünscht
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten	Schweizerische KG- Konferenz: März 02 2-tägige Konferenz: Basisstufe- Grundstufe in FL	Mitarbeit in der Arbeitsgrup- pe der EDK-Ost	Erhalten Informationen vom EDK-Ost Projekt, Muristalden
Ausbildungskonzepte Leh- rer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Pädagogische Hochschule Zentralschweiz (PHZ), Teil- schule Luzern (Start 2003): Lehrperson für KG/US (- 2/+2) Lehrperson für PS (1-6) Lehrperson für SEK I	Pädagogische Hochschule Zentralschweiz (PHZ), Teil- schule Schwyz (Start 2004): Lehrperson für KG/US (- 2/+2) Lehrperson für PS (1-6)	Pädagogische Hochschule Zentralschweiz (PHZ), Teilschule Zug (Start 2004): Lehrperson für KG/US (-2/+2) Lehrperson für PS (1-6)

	<b>UR (BKZ)</b>	<b>OW (BKZ)</b>	<b>NW (BKZ)</b>	<b>OBERWALLIS (BKZ)</b>
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Individuelle Zusam- menarbeit KG-UST; Projekt Hand in Hand	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST; Mandat Erziehungskommissi- on NW Arbeitsgruppe Basisstufe; Auftrag: Erarbeiten eines kantona- len Konzeptes Basisstufe, Vorlegen eines Rahmenkonzept bis Som- mer 2002; 2001 Vernehmlassung abgeschlossen bezgl. 2. Kinder- gartenjahr, Obligatorium eines Kindergartenjahres, Flexibilisierung Eintritt / Übertritt; Vernehmlassung geht 2002 an Landrat	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST v.a. in kleinen Dörfern; Gemeinde Betten gemeinsamer Unterricht KG- UST
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Basisstufe (-1/+2), da hauptsächlich 1-jähriger KG; in kleineren Ge- meinden (-2/+2)	Basisstufe (-2/+2)	Grundstufe (3-jähriges Schulungsmodell)	Basisstufe (-2/+2)

Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Keine		Bildungspolitische Ziele: Auf individuelle Entwicklungsschritte eingehen, Übertritt flexibilisieren, KG + PS zusammenführen, gezielte Förderung der deutschen Sprache vorverlegen, Jahrgangsklassen auflösen, durch Vorverlegung des Schulobligatoriums um ein Jahr KG stärken Gesellschaftspolitische Ziele: familienfreundliche Schulstrukturen mit begleiteten Betreuungsangebot schaffen, Chancengleichheit erhöhen, Eintrittsalter in das Bildungssystem senken, Standortattraktivität Nidwaldens erhöhen, Kostenverträglichkeit auf der Grundstufe	Kein Projekt in Planung
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	Keine	Keine	Erziehungskommission gab Auftrag an Bildungsdirektion	Keine
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	Abwartende Haltung; keine Vorreiterrolle	Abwartende Haltung	Grosses Interesse; beauftragte AG mit dem Auftrag ein kantonales Rahmenkonzept "Basisstufe" zu erarbeiten	Abwartende Haltung
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	KG-Organisation: abwartend LP-Organisationen: abwartend	KG-Organisation: ? LP-Organisationen: ILCH ist grundsätzlich offen	KG-Organisation: mehrheitlich positiv UST: grundsätzlich positiv	KG – Organisationen: ? LP-Organisation: grundsätzlich offen
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Keine	Individuelle Zusammenarbeit KG-UST in den Gemeinden	2003/04 begleitete, erste, lokale Versuche im Bereich Grundstufe	Keine
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Regional koordinierte Entwicklung und Zusammenarbeit erwünscht		Einzelne Gemeinden sind in der Thematik Basisstufe innovativ; Kanton will Raster zur Verfügung stellen; grundsätzlich bereit zur regionalen Zusammenarbeit, können jedoch nur bedingt "warten"	
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten	Keine		Austausch	
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Ausbildung an der PHZ	Ausbildung an der PHZ	Ausbildung an der PHZ	PH, Start 2001 Lehrperson (-2/+2) Lehrperson (3-6)

	<b>FR (NW)</b>	<b>BS (NW)</b>	<b>AG (NW)</b>	<b>SO (NW)</b>
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Zusammenarbeit stufenübergreifend KG-PS Arbeitsgruppe eingesetzt, die Teilschritte in Richtung Basisstufe prüft	EDK.Dossier wird „gehütet“ Neuer Lehrplan für KG wird erarbeitet	Zusammenarbeit mit EDK-Ost	Beobachten, was in den anderen Kantonen passiert
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Basisstufe/Cycle élémentaire	Basisstufe	Basisstufe oder Grundstufe	

Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Teilschritte machen Richtung Basisstufe Die Kindergärten sind örtlich in Primarschule integriert. Teamarbeit ist verordnet und finanziert (2 ZE)	Als erster Schritt wird an der Durchlässigkeit von KG und PS gearbeitet: Gesetzliche Bestimmungen so verändern, damit die Durchlässigkeit von KG und PS ermöglicht wird.	Der Kanton Aargau ist bereit, den Projektplan der EDK-Ost zu übernehmen. Der Aargau war in der entsprechenden Arbeitsgruppe vertreten.	
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	2 Vorstösse, deren Antwort Richtung Basisstufe gehen	Vorstoss, der möchte, dass das Tessiner Modell geprüft wird.	Postulat für Pilotprojekt Basisstufe	
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	Positiv, unterstützt Basisstufe Ein Mandat zur Einsetzung der Basisstufe wäre vorhanden	Grosser Wechsel, dadurch noch nicht mit Basisstufe auseinandergesetzt Modell Frühkindergarten mit Tagesbetreuung wird geprüft	Bildungsdirektor unterstützt ein Projekt Basis-/Grundstufe in Zusammenarbeit mit EDK-Ost, Erziehungsrat genehmigt am 18.10.01 die Zusammenarbeit mit EDK-Ost	
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	KG positiv PS eher positiv, es wird bis zur Einführung mit einem langen Zeitraum gerechnet	Noch kein Thema	Positiv Es besteht eine alv-Arbeitsgruppe zur Basisstufe	
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Verschiedene Projekte in Bezug auf Zusammenarbeit KG-PS laufen auf der Ebene Gemeinde oder Schulkreise	keine	In Zusammenarbeit mit EDK-Ost je 2 Pilotklassen Grundstufe und Basisstufe	
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Netzwerk zusammen mit Zentralschweiz, in dem die Basisstufe auch ein Thema ist.	Indirekt mit BL wegen gemeinsamer pädagogischer Hochschule	EDK-Ost	
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten		Mögliche Basisstufe würde ganzes Schulsystem betreffen, da die Primarschule nur 4 Jahre dauert.	Strukturreform (Stresa) Treffpunkt Volksschule Schule mit erweitertem Gestaltungsraum (Segra)	
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Vorkurs für die pädagogische Hochschule hat begonnen. 2005 ist der erste Ausbildungsgang abgeschlossen. Unterrichtsberechtigung für KG bis 6. Kl. mit dem Vermerk: Spezialisierung auf KG bis 2. Kl. oder 3. bis 6. Kl.	Zusammenarbeit mit BL BL hat eine Modulausbildung für die Basisstufe		

	<b>BE (NW)</b>	<b>BL (NW)</b>	<b>TI</b>
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Individuelle Zusammenarbeit Kindergarten-Unterstufe in den Gemeinden	Auftrag des Schulinspektors zur Abklärung eines Schulversuches (ev. Zusammenarbeit mit AG)	Pas de projet «Basisstufe / cycle élémentaire» Dans la loi de l'école du 1990, la "scuola dell'infanzia" est définie premier degré du système scolaire
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Basisstufe	Basisstufe	cycle préscolaire (3-6 ans); 1er cycle élémentaire (6-8 ans) – 2ème cycle élémentaire (8-11 ans)

Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Verschiedene Arbeitsgruppen erarbeiten bestimmte Teilprojekte/Fragestellungen zu: - Eintrittsalter/Übertritt - Bildungsauftrag, Didaktik/Pädagogik - Organisation/Ausgestaltung - Begleitungsangebote Mittagstisch/Betreuung allgemein - Sonderpädagogisches Angebot - Rahmenbedingungen/Rahmenbedarf - Gesetz	Überzeugungsarbeit leisten für ein Projekt Basisstufe	Dès qu'il n'y a pas un modèle, on ne peut parler de développement, mais l'orientation est celle de mieux approfondir les rapports entre préscolarité et premier cycle élémentaire (surtout depuis septembre 2002, quand il y aura à l'intérieur du DIP un seul bureau des écoles communales pour les élèves entre 3 et 11 ans). Pour les aspects pédagogique l'école enfantine a son identité, sa spécificité et doit créer les conditions de réussite sans perdre son âme.
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	2 Motionen; die 2. Motion mit dem Ziel, die Basisstufe im Jahre 2004 einzuführen, wurde in ein Postulat umgewandelt mit dem Auftrag an die Erziehungsdirektion BE, eine Projektorganisation/Projektskizze Basisstufe auszuarbeiten und Alternativen zu prüfen		Il y a, dans le dossier du Gand Conseil tessinois, une proposition parlementaire qui veut rendre obligatoire la dernière année du cycle préscolaire, c'est-à-dire pour les enfants entre 5 et 6 ans.
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	positiv	Projekte werden im Moment aus finanziellen Gründen eher zurückgestellt	voir «Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung»
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	positiv	Freiwillige Informationsveranstaltung zum Thema hat stattgefunden	pas de position explicite
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Beginn ca. 2002 Mögliche Einführung in 10 Jahren	keine	Depuis 1996, la Loi à repris et donné force à l'unité éducative des Instituts scolaires liés aux Communes et qui comprennent, pour le 60% écoles enfantines et école élémentaire. Dans cette perspective les directions des Instituts et les maîtres poursuivent la problématique de la continuité éducative.
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Im informellen Bereich mit Kanton ZH und im Rahmen der NW EDK		
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten	Schülerbeurteilung, Arbeitsplatzbewertung, Ausbildungskonzepte, Schulleitung, Lehrplan		
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Ab 2001 Stufenausbildung mit Doppelpatent Kindergarten/1. und 2. Primarschule	Seit vier Jahren Ausbildung von Lehrpersonen mit Doppelpatent (Kindergarten, 1./2. Klasse)	Depuis septembre 2002, l'HEP sera active et formera - entre autre - les maîtres du préscolaire et les maîtres de l'école élémentaire, très probablement avec un diplôme unique, qui puisse permettre l'enseignement dans les deux différentes écoles (Pour janvier 2002 on attend les décisions du Parlement).

	<b>BE (francophone)</b>	<b>FR (francophone)</b>
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Obligation légale pour toutes les communes d'offrir 1 année d'école enfantine. Liberté laissée aux communes d'offrir deux années EE. En principe 1E et 2E dans la même classe. Certaines classes enfantines sont intégrées dans les collèges primaires. Appui de langue française organisé dans les plus grandes communes.	1 seule année d'école enfantine. Décloisonnement EE - 1P à Grolley, Cressier, Courtepin

Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Juridiquement = jardin d'enfant (Kindergarten). Mais, dans la pratique = école enfantine pour éviter des confusion (cf. CH romande). Lorsque l'on aborde la question des «cycles» le terme «cycle élémentaire» est utilisé pour désigner les enfants de 1E, 2E et 1P, 2P.	
Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Bons contacts et relations établies entre enseignantes EE et 1P. Les enseignantes de l'EE et celles des degrés 1P et 2P ont été formées ensemble à l'accueil de stagiaires de l'Ecole normale. On ne parle cependant pas encore de cycle élémentaire dans la pratique, mais ce terme est celui qui est admis lorsqu'on évoque le projet.	
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	Une motion a été déposée le 15.11.1999. Elle demande l'introduction d'un cycle élémentaire pour l'année où la première volée de la nouvelle formation (HEP) aura terminé ses études et sera prête à enseigner aux classes de l'école enfantine à la deuxième année scolaire. La motion a été transformée en postulat.	
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	Un groupe de travail planche sur la question soulevée par le postulat.	
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	Il n'existe plus d'organisation professionnelle, mais un syndicat qui regroupe tous les degrés de l'enseignement. Les enseignantes sont plutôt favorables à l'idée du rapprochement de l'EE et de l'école enfantine. La crainte existe cependant (pour les maîtresses d'école enfantine) de se voir scolariser l'école enfantine, en proposant des apprentissages précoces systématiques. Les besoins primordiaux de l'enfant (le jeu, la créativité) restent une priorité.	Rapport 48b CIIP accueilli très favorablement par le corps enseignant.
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Pas de projet officiel / L'institut pédagogique bernois (HEP) est intéressé à voir une expérience pédagogique se développer afin de pouvoir y associer les étudiant(e)s (en 2003).	
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Actuellement aucune collaboration, mais elle sera (lorsqu'elle existera) menée dans le cadre BEJUNE.	
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten		
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Depuis août 2001: nouvelle formation HEP des enseignant(e)s à l'IPB de Bienne. 1ère et 2ème années: tronc commun. 3ème année: choix des étudiant(e)s ou -2+2 ou 3P-6P. Dès la première année de formation, chaque étudiant(e) effectue des stages dans tous les degrés, de l'école enfantine à la 6P. En 3ème année de formation stages en -2+2 ou en 3-6P.	

	GE	JU
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	La fréquentation des degrés 1 <sup>E</sup> + 2 <sup>E</sup> n'est pas obligatoire. Cependant : l'enseignement primaire genevois a officiellement adopté à la rentrée 2001 le classeur "Objectifs d'apprentissage de l'école primaire genevoise" comme référence officielle en matière d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation pour tous les degrés (de 1 <sup>E</sup> à 6 <sup>P</sup> ). Les objectifs d'apprentissage ont été définis sur deux fois quatre ans. (1 <sup>E</sup> -2 <sup>E</sup> -1P-2P et 3P-4P-5P-6P) Genève met d'abord l'accent sur les objectifs d'apprentissage et ensuite sur la structure à leur service.	Quelques activités de «décloisonnement» et de rapprochement «physique» entre les classes EE et EP
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	Cycle élémentaire	
Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Reformulation des objectifs d'apprentissage. Deux cycles d'apprentissage de 4 ans chacun. Le suivi collégial de l'élève : chaque élève est évalué par les enseignants avec lesquels il travaille; à échéances fixes, les enseignants d'un même cycle se réunissent pour analyser les situations particulières d'élèves, faire le bilan de ce qui a été entrepris, déterminer des actions de régulations pédagogique, proposer des pistes nouvelles dont pourraient profiter les élèves. Un nouveau dispositif d'évaluation a été proposé. Evaluation formative 1 informative + certificative. Un plan de travail ou un projet d'école décrit comment les enseignants d'une école entière (ou d'une partie si l'école est grande) s'organisent entre eux pour fixer des priorités pédagogiques liées aux caractéristiques de la population scolaire locale. Les relations famille-école sont renforcées . Dispositif d'information affiné (documents spécifiques de vulgarisation, cassettes vidéo). Ces innovations ont été engagées à la rentrée 2001 au niveau des 1 <sup>E</sup> -2 <sup>E</sup> -1P-2P. Elles seront engagées à la rentrée 2002 au niveau des 3P-4P-5P-6P.	
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>		
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>		Le dossier n'est pas prioritaire pour le Département
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	Aucun acteur ne remet en question le principe de penser cycle élémentaire ou moyen. Divers points de vue apparaissent sur la manière de <b>rendre opérationnel</b> ce principe.	
Geplante Schulversuche <i>Projets</i>	Il est prévu d'introduire à la rentrée 2002 un fonctionnement en cycles d'apprentissage de 4 ans conçu comme une organisation entre enseignants au service de la mise en œuvre des objectifs d'apprentissage.	
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>		
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten		
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Depuis 1996 les futurs enseignants genevois sont formés à l'université. la formation est polyvalente : les étudiants sont formés pour enseigner dans tous les degrés de la 1 <sup>E</sup> à la 6 <sup>P</sup> , y compris dans l'enseignement spécialisé. Depuis la rentrée 2000, les enseignants sont au bénéfice de 6 jours de formation continue sur temps d'enseignement (remplaçant dans la classe).	v. HEP BEJUNE

	NE	VS	VD
Ist-Zustand <i>Etat de la situation</i>	Beaucoup d'efforts pour améliorer la liaison des secteurs enfantin et primaire (échanges, actions pédagogiques communes, informations mutuelles sur les objectifs, formations continue et/ou obligatoire destinées aux deux ordres d'enseignement)	Dans certains petits villages, on trouve des classes qui regroupent les élèves d'enfantine et des premiers degrés de l'école primaire (Mex, Morgins, Agettes).	REPONSE DEBUT 2002 CAR RESTRUCTURATION DE LA DIP
Bezeichnungen <i>Dénomination</i>	cycle élémentaire (-2+2)	La préférence irait aux termes «cycle élémentaire» ou «premier cycle».	
Entwicklungsziel und pädagogische Aspekte <i>Orientation du développement / aspects pédagogiques</i>	Pour l'instant un grand travail est fourni pour permettre la fréquentation de deux années enfantine	Pas de projet en cours ou planifié. La notion de cycle d'apprentissage, qui figurait dans le projet de loi de 1998, n'a pas passé la rampe populaire.	
parlamentarische Vorstösse <i>propositions parlementaires</i>	Aucune. Mais la loi sur l'école enfantine (introduction de deux années d'EE) vient d'être votée par le Grand Conseil (février 2001).	Pas de proposition parlementaire, mais la notion cycle d'apprentissage avait été abordée au parlement lors de la discussion sur le projet de loi.	
Haltung Bildungsdirektion <i>Point de vue DIP</i>	Favorable à l'idée du cycle élémentaire (-2+2). L'ensemble des activités menées à l'école enfantine doit participer au développement à la structuration des potentialités de l'enfant tout en tenant compte de son développement psychologique. Il faut laisser à ces deux degrés (-2 /-1) un espace qui ne soit pas soumis aux contraintes de la scolarité obligatoire.	Pour l'instant, le département n'est pas enclin à encourager les projets qui vont dans le sens du cycle élémentaire tel que prôné par la CDIP.	
Haltung Lehrerorganisationen <i>Point de vue ass.prof.</i>	L'association professionnelle a été dissoute récemment (comme BE francophone)		
Geplante Schulversuche (Ebene: Region, Kanton, Gemeinde, privat) <i>Projets</i>	Lorsque l'officialisation de la 1 <sup>ère</sup> enfantine sera achevée, une réflexion sera conduite quant aux modifications qu'il conviendrait d'apporter à la mise en place de cycles.		
Interkant. Zusammenarbeit <i>Collaboration intercantonal</i>	Une collaboration s'est surtout établie avec le Jura et la partie francophone du canton de Berne à l'occasion de l'introduction de la HEP-BEJUNE.	Néant	
Zusammenhang mit anderen Entwicklungsprojekten			
Ausbildungskonzepte Lehrer/innenbildung <i>Formation enseignant(e)s</i>	Dès août 2001: formation en HEP. Diplôme obtenu: -2+6 (avec "spécialisation" en -2+2 ou 3P-6P). Première volée de diplômé(e)s : fin juin 2004.	HEP dès l'automne 2001 formation des enseignant(e)s -2+6, avec mentions «degré élémentaire» et «degré moyen». Modules de formation spécifiques (-2+2) et (+3+6)	